Cœur de Loire	Département de la Nièvre Communauté de Communes Cœur de Loire Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **5 novembre 2026,**

L'an deux mille vingt-six, le **cinq** du mois de **novembre** à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 30 octobre 2026 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des fêtes de Pouilly sur Loire, sous la présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : Mme Françoise ROUSSEL - M. Benoît CHAUVEAU - Mme Sandra TIXIER-MAUDRY – M. TISSIER Christophe - M. Yannis BONNET – Mme Martine LEROY - M. Frédéric CASSERA - Mme Josiane BAROCHE-LAFFRAT - M. Bruno HERNANDO - Mme Christel SOULOY - M. Christophe GUIGNEMENT - M. Xavier COLONEL - Mme Caroline FREGEAI - M. Raymond VANDARD - Mme Isabelle DENIS - Mme Marie-Christine COUSIN – Mme Agathe PERNOLLET - M. Sébastien MURAT - M. Gervais MARS - M. Bernard GILOT - M. Patrick BONDEUX - Mme Corinne SERRE – M. Thierry BEAUVAIS - M. Pascal KNOPP - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Manuel MICHEL - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Isabelle RAMEAU – M. Nicolas VANNIER - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Raphael PLANTIER - M. Mickael SAMSON - M. Sylvain COINTAT - M. Eric DELLAMAGGIORE

Membres excusés : M. Eric CASTILLE - Mme Frédérique FOURNO - M. Anthony GUIMARD - M. Hicham BOUJLILAT - M. Michel VENEAU - M. Marc MALEZIEUX-DEHON - Mme Anne-Marie CHENE - M. Christian ETIENNE

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :
Mme Béatrice LAMOUROUX remplacé par M. Stéphane LAFRANCHISE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Patrick RAPEAU à Mme Marie-Christine COUSIN
Mme Anne-Marie COQUERY à M. Bruno HERNANDO
M. Patrick PONSONNAILLE à Mme Martine LEROY
M. Denis REBY à M. Yannis BONNET
Mme Christine GUIBLIN à M. Frédéric CASSERA
Mme Carole TABBAGH-GRUAU à M. Christophe GUIGNEMENT
M. Bertrand FLANDIN à M. Christophe TISSIER
M. Yves RAVET à Mme Sandra TIXIER-MAUDRY

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 53.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. TISSIER** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2026/05-11/11

Adhésion de la Communauté Cœur de Loire au Syndicat Mixte des Bassins Versants du Mazou, des Nièvres, du Nohain, du Riot et de la Vrille

Dans le cadre de la préservation de la ressource en eau et de l'adaptation au changement climatique, les milieux aquatiques constituent un enjeu majeur du territoire.

La définition d'une politique territoriale de préservation et de gestion durable doit ainsi être mise en œuvre à l'échelle cohérente de l'ensemble des bassins versants concernés. L'adhésion au Syndicat Mixte des Bassins Versants du Mazou, des Nièvres, du Nohain, du Riot et de la Vrille permet à la collectivité de mutualiser les moyens nécessaires pour assurer la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) sur son territoire.

Afin de garantir une gouvernance et un cadre d'intervention parfaitement définis, il convient de préciser le périmètre des compétences transférées au Syndicat Mixte. Il s'agit notamment de clarifier que le transfert concerne exclusivement la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA), en excluant explicitement la Prévention des Inondations (PI).

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création du syndicat mixte fermé au 1er janvier 2027 ;
- **VALIDE** le projet des statuts et le périmètre ;
- **APPROUVE** le transfert des compétences prévues à l'article 6 du projet de statuts à compter de la création du syndicat mixte ;
- **DEMANDE** au préfet de procéder à sa création conformément aux dispositions du CGCT.

Nombre de conseillers : 53
Présents : 37
Pouvoirs : 8
Votants : 45
Pour : 45
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

M. Christophe TISSIER,
secrétaire de séance

COMMUNAUTÉ de COMMUNES CŒUR DE LOIRE
NIÈVRE

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 12/11/2026
ID : 058-200067916-20261105-2026_05_11_11-DE